CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1588 Subvention (8.000 euros) à l'association Kaléidoscope 14 (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Kaléidoscope 14;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 3 novembre 2014;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère:

Article 1: Une subvention de 8.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 14e arrondissement à l'association Kaléidoscope 14,22 rue Deparcieux – 75014 PARIS, au titre de ses activités en 2014. 2014_07495/ 20328.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 8.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.